



# parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur

---

 @Parcoursup\_info

 @Parcoursupinfo



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

[parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

# ETAPE 3 : PHASE D'ADMISSION (REponses DES FORMATIONS ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS)

---

19 mai – 17 juillet 2020

# 3

## 19 Mai → 17 Juillet 2020

### Je reçois les réponses des formations & je décide

#### 19 MAI

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu.  
Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

#### DU 29 JUIN AU 1<sup>er</sup> JUILLET

**Point d'étape :** si j'ai conservé des vœux pour lesquels je suis en liste d'attente, je me connecte pour indiquer ceux qui m'intéressent toujours.



#### 8 JUILLET



*Résultats du baccalauréat.*

Après les résultats du bac, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.

#### VENDREDI 17 JUILLET

**Fin de la phase principale :** dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.

#### DU 16 JUIN AU 10 SEPTEMBRE

Phase complémentaire.



# Phase d'admission : les lycéens font leur choix

- > Les candidats font leur choix en fonction des réponses qu'ils ont reçues
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure :** chaque fois qu'un candidat fera son choix, il libèrera des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats. Chaque jour, de nouveaux candidats auront donc de nouvelles propositions.
- > **C'est pour cette raison que Parcoursup fonctionne en continu :** le dossier personnel des candidats est actualisé chaque jour.
- > **Pour aider les candidats en liste d'attente à faire leur choix,** des indicateurs seront disponibles pour chacun de leur vœu :
  - > Leur rang dans la liste d'attente et le nombre de candidats en attente
  - > leur rang dans la liste d'appel, celui du dernier candidat admis cette année et celui du dernier candidat admis en 2019 (si l'information est disponible)

# réception des réponses et acceptation des propositions

A partir du  
19 mai

- > **Le 19 mai 2020** : le lycéen prend connaissance des réponses des établissements pour chaque vœu confirmé
- > Il doit répondre à TOUTES les propositions d'admission reçues, en respectant les délais de réponse indiqués
- > Lorsqu'il accepte une proposition d'admission, il peut conserver les vœux en attente qui l'intéressent davantage

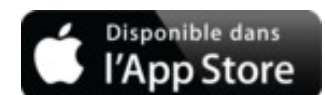
# Comment répondre aux propositions reçues (1/4)

## > Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :

- par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- par notification sur l'application Parcoursup préalablement installée sur son portable
- dans la messagerie intégrée au dossier candidat sur Parcoursup

## L'application Parcoursup:

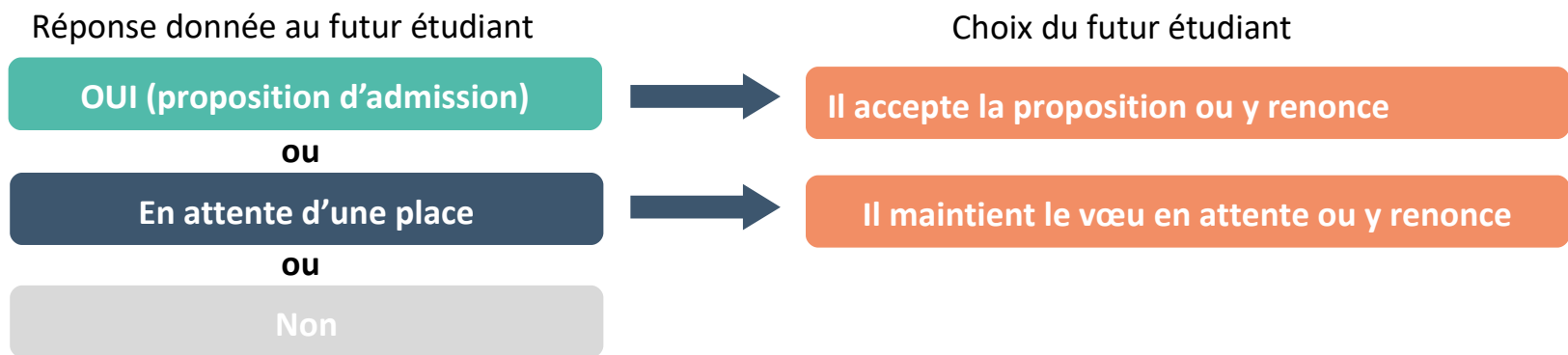
- elle permet de recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure
- elle sera téléchargeable avant le 19 mai sur



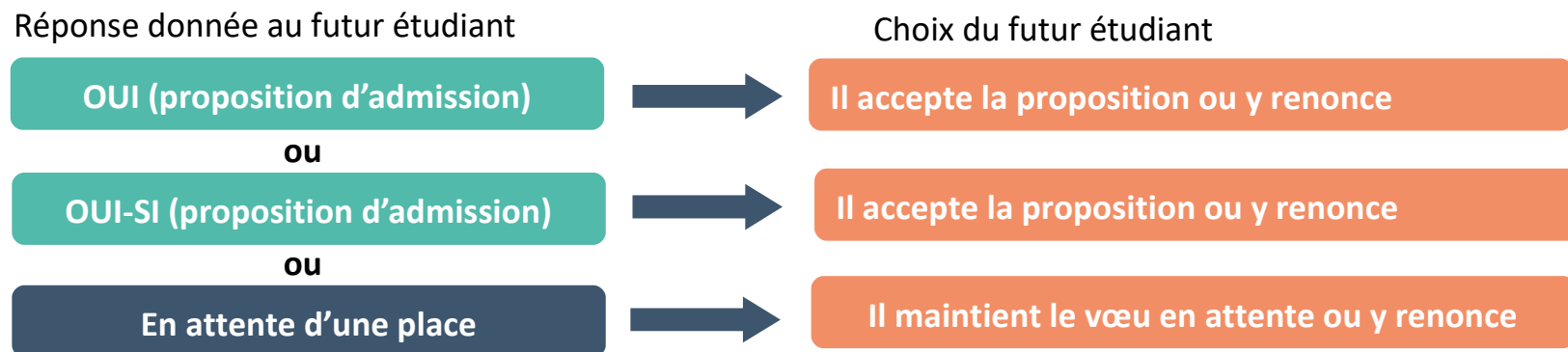
# les réponses des formations

Le 19 mai 2020, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

**Formation sélective (BTS, DUT, CPGE, IFSI, écoles, ...) :**



**> Formation non sélective (licences, PASS) :**



**oui – si** : le lycéen se voit proposer un **parcours de réussite personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

## Comment répondre aux propositions reçues (2/4)

### > Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente

- Il accepte la proposition (ou y renonce) et il indique les vœux en attente qui l'intéressent davantage et qu'il souhaite conserver
- **S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux et il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée**

### > Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente

- Il doit faire un choix en acceptant une seule proposition et ce faisant renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- il indique les vœux en attente qui l'intéressent davantage et qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux et il consulte les modalités d'inscription administrative de la



## > Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

- > il consulte les indicateurs disponibles pour chaque vœu en attente
- > des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions

## > Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)

- > dès le 19 mai, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire à partir du 25 juin 2020.

# Comment répondre aux propositions reçues (4/4)

## > Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

- Entre le 19 et le 23 mai 2020 inclus : vous avez 5 jours pour répondre (J+4)

- Le 24 mai 2020 : vous avez 4 jours pour répondre (J+3)
- À partir du 25 mai 2020 : vous avez 3 jours pour répondre (J+2)

### A savoir :

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées clairement dans le dossier candidat.

Si le candidat ne répond pas dans les délais, ses propositions d'admission (sauf celle éventuellement déjà acceptée) et ses vœux en attente sont considérés comme abandonnés

# l'option du répondeur automatique

## > Quand ?

A partir du 20 mai 2020

Nouveauté  
2020

## > Pour qui et pourquoi ?

Pour les candidats ayant des vœux en attente

Pour gagner en tranquillité : plus besoin de se connecter à la plateforme

A noter : le répondeur automatique est une option facultative.

## > Comment ?



**parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

22/01/2020

11

Les candidats ordonnent tous leur(s) vœu(x) en attente par ordre de

---

# un point d'étape obligatoire fin juin

---

## > Quand ?

Du 29 juin au 1er juillet

## > Pour qui et pourquoi ?

**Pour les seuls candidats ayant des vœux en attente (qu'ils aient accepté ou non une proposition d'admission)**

**A noter :** Les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés. Il en est de même pour ceux qui ont activé l'option « répondeur automatique ».

Pour faire le point sur votre dossier

# Inscription dans son établissement d'accueil

Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer :

- Avant le 17 juillet 2020, s'il accepte **définitivement** une proposition d'admission, avant le 13 juillet 2020
- Avant le 27 août 2020, s'il accepte **définitivement** une proposition d'admission entre le 13 et le 23 août 2020
- Aux dates fixées par la formation s'il accepte définitivement une proposition après le 24 août 2020

**Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :**

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
- Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.

# DES services d'assistance tout au long de la procédure

A partir du  
22 janvier

> **Le numéro vert : 0 800 400 070**

(Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)

> **La messagerie contact depuis le dossier candidat**

> **Les réseaux sociaux pour rester informé :**



 @Parcoursup\_info

 @Parcoursupinfo

 @Devenir Etudiant

## Les solutions si je n'ai pas reçu de proposition d'admission

### DÈS LE 19 MAI

Si je n'ai reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, DUT, classe prépa, IFSI, écoles...), **je peux demander un accompagnement individuel ou collectif dans mon lycée** (auprès du service orientation de mon établissement, si je suis un étudiant et que je souhaite me réorienter) **ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire.**

### DE FIN JUIN AU 11 SEPTEMBRE

Je peux participer à **la phase complémentaire et formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans les formations qui disposent de places disponibles.** Ces formations seront accessibles depuis le moteur de recherche des formations Parcoursup.

### DÉBUT JUILLET

Après les résultats du baccalauréat, **je peux solliciter depuis mon dossier un accompagnement personnalisé de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de mon académie.** Cette commission étudie mon dossier et m'aide à trouver une formation au plus près de mon projet et en fonction des places disponibles.

\* La réponse « Oui-si » signifie que vous êtes accepté dans la formation à condition de suivre un parcours de réussite adapté à votre profil (remise à niveau, soutien, tutorat...). Ce parcours de réussite vous est proposé par la formation afin de consolider ou de renforcer certaines compétences nécessaires pour vous permettre de réussir vos études supérieures.



# La préparation de la vie étudiante

## Un calendrier articulé avec Parcoursup :

Entre le 15  
janvier et le 15  
mai

### > Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) pour demander une bourse et/ou un logement
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

### > Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont

Toutes les infos sur la vie étudiante sur [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)





---

[parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

 [@Parcoursup\\_info](https://twitter.com/Parcoursup_info)

 [@Parcoursupinfo](https://facebook.com/Parcoursupinfo)

---

[etudiant.gouv.fr](https://etudiant.gouv.fr)

  [@etudiantgouv](https://twitter.com/etudiantgouv)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION